



**ALM SELECTION ISR**

Rapport annuel au 31 Décembre  
2019

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE  
GESTION D'ACTIFS  
Siège Social : 151-155 Rue de Bercy 75012  
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES  
SERVICES

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements .....	3
Politique d'investissement.....	9

### Comptes annuels

Bilan actif .....	15
Bilan passif.....	16
Hors-bilan.....	17
Compte de résultat.....	18

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	19
Evolution de l'actif net .....	21
Complément d'information 1 .....	22
Complément d'information 2 .....	23
Ventilation par nature des créances et dettes .....	24
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	25
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	26
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	27
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	28
Affectation des résultats.....	29
Résultat et autres éléments .....	35
Inventaire .....	38

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

« Actions internationales »

Le fonds est en permanence exposé à hauteur de **60%** au moins sur un ou plusieurs marchés des actions cotées sur des marchés réglementés émises sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

**OPC d'OPC** : Jusqu'à **100%** de l'actif net du fonds.

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser, sur un horizon minimum de 8 ans et en mettant en oeuvre une stratégie ISR (« Investissement Socialement Responsable »), une performance supérieure à son indice de référence, soit l'indice composite suivant :

- **70%** « **MSCI EMU** » dividendes nets réinvestis, évalué sur les cours de clôture ;
- **30%** « **Bloomberg/Barclays 1/5 ans** », coupons réinvestis, évalué sur les cours de clôture.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice « **MSCI EMU** » (Ticker Bloomberg : MSDEEMUN Index) est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est libellé en euro et contient environ 240 valeurs.

L'indice « **Bloomberg/Barclays 1/5 ans** » (Ticker bloomberg B15ETREU Index), ID31739, est un indice obligataire défini et calculé en euro.

Il est composé de titres dont la maturité est comprise entre 1 et 5 ans des trois indices suivants :

- pour **90%** du Barclays Euro Aggregate composé d'émissions obligataires de rating minimum A- ou équivalent ;
- pour **5%** du Barclays Euro Aggregate Treasury Gov Rel ex Sov BBB custom, composé uniquement d'emprunts d'état, d'agences gouvernementales de rating minimum BBB- ou équivalent ;
- pour **5%** du Barclays Euro Aggregate Corp Securitized Sov BBB custom, composé uniquement d'obligations du secteur privé, d'obligations sécurisées (avec collatéral) et d'obligations souveraines de rating minimum BBB- ou équivalent.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### 1. Stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement du fonds est discrétionnaire et consiste en une exposition aux marchés actions zone euro tout en se réservant la possibilité d'intervenir sur les marchés actions internationales.

Elle repose, dans un premier temps, sur la qualification par le comité stratégique d'AG2R LA MONDIALE des phases du cycle économique. L'étude des agrégats des principaux pays ou zones (Europe, Etats- Unis, Japon, Pays Emergents) permet l'élaboration d'un scénario macroéconomique central. Les taux de croissance, les principaux indicateurs d'activité, l'évolution des indices de prix et les indicateurs précurseurs conjoncturels sont analysés afin de positionner les différentes zones géographiques dans le cycle. Des scénarii économiques alternatifs sont également probabilisés. Au terme de cette étude, les anticipations en matière d'évolution des taux d'intérêt directeurs, des taux de change et d'évolution des marchés d'actif sont formulées.

## ALM SELECTION ISR

L'ensemble de ces données (complété par des données externes) permet d'alimenter le comité tactique se réunissant deux fois par mois et qui définit les bornes d'allocations (surexposition, sous-exposition, neutralité relativement aux indices de référence) pour les grandes classes d'actifs (Monétaire, Obligataire, Action) et les principales zones géographiques (Europe, Etats-Unis, Japon, Pays Emergents).

A l'issue de cette étape, le gérant alloue le portefeuille par classe d'actifs et par zone géographique selon les recommandations du comité.

**90% minimum** des investissements sont réalisés à travers des parts ou actions d'OPC principalement gérés par des sociétés de gestion externes et des titres en direct intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**) dans leurs choix d'investissement.

Jusqu'à **100%** de l'actif net du fonds peut être exposé au risque de change.

Le fonds n'a pas vocation à intervenir sur les marchés actions de pays émergents.

Les fonds sous-jacents sont sélectionnés sur la base :

- du processus de gestion ISR propre à AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS pour les fonds qu'elle gère et décrit ci-après, et
- d'une étude quantitative et d'une analyse qualitative effectuées par les équipes de gestion d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS et d'analyse ISR d'AG2R LA MONDIALE pour les fonds gérés par d'autres sociétés de gestion.

Pour les autres instruments représentant **10% maximum** de l'actif restant, à savoir les OPC et les titres « **non ISR** » : ils seront choisis sur la base de critères financiers en fonction de leur apport en termes de diversification dans le portefeuille du fonds.

Ainsi, dans le cadre de cette stratégie d'investissement, les équipes de gestion suivent les processus suivants :

### **A. Processus de sélection des actifs ISR**

La société de gestion s'appuie sur le Comité d'Investissement Responsable d'AG2R LA MONDIALE, le groupe d'appartenance d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, qui réunit l'ensemble des parties prenantes (gestion, analyse ISR et développement, contrôle, opérations et risques, juridique).

Ce Comité a pour mission :

- de traduire les valeurs d'AG2R LA MONDIALE en matière ESG dans la politique d'investissement du groupe,
- de valider le processus d'évaluation et de sélection des émetteurs et OPC selon leurs pratiques ESG afin de financer les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

#### **a) Processus de sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion**

**La sélection d'OPC ISR externes à AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS peut générer une absence de cohérence.**

La stratégie ISR appliquée à la sélection des titres vifs pourra différer de celle mise en place au niveau des fonds sous-jacents sélectionnés. De même, les fonds sélectionnés pourraient suivre des processus ISR variables en termes d'approches, de critères extra financiers analysés ou de techniques de gestion.

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sélectionne principalement des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), Best-in-universe (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et occasionnellement d'Exclusion (de secteurs ou de pays).

L'univers d'investissement initial est constitué de l'ensemble des OPC déclarant appliquer une stratégie ISR et distribués comme tel et dont au moins 90% de des titres constitutifs du portefeuille répondent à une analyse ESG en s'appuyant sur différentes bases de données externes et internes. Les fonds sont ensuite classés en groupe homogène selon l'actif (actions, obligations, monétaires) et la zone géographique (zone euro, Europe, Monde).

Un filtre quantitatif est appliqué à chaque groupe de l'univers d'investissement initial. Il permet une comparaison des OPC à partir de données statistiques sur des critères de performances et de risques sur différentes périodes passées. Cette liste de critères peut évoluer pour être rendue plus pertinente ou plus adaptée à l'analyse.

Sur la base de ces informations en termes de performances/risques, un score (de « 1 » à « 4 », « 1 » étant le meilleur score) est attribué à chaque OPC. Ce score est une moyenne des notes par critère, la pondération de chaque critère étant établie par la gestion. Ne sont retenus que les OPC dont les scores appartiennent aux deux premiers quartiles. Ces scores évoluent dans le temps à la hausse comme à la baisse et sont revus périodiquement.

Une liste restreinte d'OPC, ayant obtenu un score supérieur à la moyenne, est constituée pour l'étude qualitative et constitue environ 50% de l'univers d'investissement initial. Le nombre d'OPC figurant sur cette liste est plus ou moins important en fonction de l'offre d'OPC sur l'univers d'investissement étudié.

Une analyse qualitative menée sur cette liste restreinte d'OPC permet ensuite d'appréhender au mieux pour chaque OPC retenu, les sources de différenciation et de valeur ajoutée par rapport aux OPC concurrents.

Un questionnaire comprenant un module extra-financier est envoyé aux sociétés de gestion des OPC sélectionnés afin de recueillir des informations complémentaires sur le processus de gestion, les équipes de gestion et de support (équipes de contrôle et *risk management*, *middle office*, *reporting*), la société de gestion (taille, expertises, réputation) et les caractéristiques de l'OPC (conditions de souscription et de rachats, frais courants).

Les réponses sont analysées par les équipes de multigestion de la société de gestion et d'analyse ISR d'AG2R LA MONDIALE. Cette étape permet de comparer les OPC en s'intéressant en priorité :

- aux moyens dédiés à la gestion financière et à l'analyse extra-financière ;
- à la qualité et à la robustesse du *process* de sélection des titres (intégration verticale ou horizontale des filtres ISR et financiers), type d'approche (gestion fondamentale ou quantitative, *Best In Class* ou exclusion,...) ;
- à la place faite au contrôle interne et au *risk management* dans le *process* de gestion ;
- à la qualité du *reporting* financier et extra-financier ;
- à la réputation de la société de gestion, les expertises développées, la place de l'ISR dans son développement (expertise de niche, déploiement à l'ensemble des gestions, participation aux groupes de travail dans la sphère financière) ;
- aux conditions financières et au coût de la gestion (frais courants, rétrocession, commissions de surperformance).

Une rencontre avec la société de gestion de ces OPC permettra de valider le classement et établir la liste d'OPC « investissables » qui alimentera le portefeuille du fonds.

A l'issue de cette étude qualitative, les parties prenantes classent ces OPC dans une catégorie : « éligible », « challenger » ou « non-investissable ». Les deux premières catégories constituent entre 10% et 20% de l'univers d'investissement initial.

Cette sélection est revue annuellement.

Un suivi régulier des OPC investis est effectué par les équipes de multigestion de la société de gestion et d'analyse ISR d'AG2R LA MONDIALE par le biais de conférences téléphoniques et de points de gestion.

### **b) Processus de sélection des titres vifs ISR**

Le processus interne de sélection de titres ISR est basé sur la collecte d'informations extra financières sur les émetteurs des titres représentatifs de l'orientation de gestion du fonds.

Ces données sont alors analysées puis exploitées à travers un logiciel propriétaire EthisScreeninG sous l'angle des critères ESG suivants :

- pour les émetteurs privés, parapublics et supranationaux : les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance du secteur dans lequel l'émetteur évolue. Il s'agit par exemple d'apprécier la réduction des émissions gaz à effet de serre, les conditions de travail des salariés, sous-traitants et fournisseurs, l'égalité des chances, l'éthique des affaires et le respect des codes de gouvernance ;
- pour les émetteurs souverains : leur engagement en matière de lutte contre le changement climatique, leur politique en faveur de l'éducation, de la santé, de la stabilité économique et politique et de l'intégrité des institutions publiques et privées.

Les analystes ISR d'AG2R LA MONDIALE procèdent sur ces bases à l'attribution de notes sur la qualité ESG des émetteurs et établissent une liste des titres dans lesquels le gérant peut investir :

- pour les émetteurs privés, parapublics et supranationaux, l'application de ce processus conduit à une réduction d'au moins 40% de l'univers des émetteurs relevant de l'orientation de gestion du fonds ;
- concernant les émetteurs souverains, sont retenus ceux faisant partie des trois meilleurs quartiles du classement pour un émetteur étatique.

Ces notes, susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse, sont revues au plus tous les dix-huit (18) mois. Elles motivent les décisions d'investissement ou de désinvestissement.

### c) Processus de sélection d'OPC ISR gérés par la société de gestion

Les OPC ISR gérés par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS répondent au processus interne de sélection de titres ISR décrit au point (b) ci-dessus. Ces OPC peuvent donc être sélectionnées par les équipes de gestion du fonds car ils répondent *de facto* aux critères de sélection des titres ISR d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

### **B. Processus de sélection des actifs non-ISR**

Dans la limite de **10%** de l'actif net, le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPC externes non ISR. Le processus de sélection quantitatif et qualitatif est identique à celui des OPC externes ISR décrit ci-dessus (a) sans prise en compte de critères extra-financiers.

#### **2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés) :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du fonds sont :

- **Actions** : actions cotées sur des marchés réglementés d'émetteurs ayant leur siège social dans l'un des états membres de l'UEM, et/ou cotées sur le marché de l'un des états membre de l'UEM ou de Londres : **0-10%** de l'actif net.

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire** : Néant

- **Parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger ou de fonds d'investissement de pays tiers** :

Le fonds peut investir jusqu'à **100%** de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger d'un pays de l'Union européenne, et de parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français.

Les OPC sélectionnés sont de classification AMF ou catégories suivantes :

- « Actions de pays de la zone euro » et/ou « Actions de pays de l'Union européenne » et/ou « Actions internationales » et/ou « Actions françaises » : **minimum 60%** de l'actif net.
- « Monétaire » et/ou « Monétaire court terme » et/ou « Obligations et autres titres de créance libellés en euro » : **jusqu'à 40%** de l'actif net.

Ces OPC peuvent ne pas intégrer des critères ESG dans la limite de **10%** de l'actif net.

#### **3. Instruments dérivés :**

Le gérant peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- de gré à gré (uniquement *swaps*) ;

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- taux ;
- change ;

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;
- exposition ;

## Nature des instruments utilisés :

- futures ;
- swaps ;

Afin de couvrir le fonds contre les risques de taux et de change, le gérant peut investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, ou de gré à gré (uniquement *swaps*), français ou de l'Union Européenne, à hauteur de son exposition aux risques de taux et de change.

Ainsi, il peut investir dans des contrats à termes simples de type *swaps* et *futures*. Les *swaps* sont utilisés dans la limite de **15%** de l'actif net.

Le fonds ne cherche pas de surexposition.

Les opérations de couverture sont autorisées sous réserve que le fonds possède les actifs correspondant à l'exécution du contrat ou à l'exercice de l'option.

La ou les contrepartie(s) éligible(s) ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds. Les contreparties éligibles sont des établissements de crédit. Elles sont sélectionnées en fonction de différents critères au sein d'une procédure mise en place par la société de gestion. Les contreparties aux contrats de type *swaps* sont notés minimum A- ou équivalent, selon l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs.

L'exposition nette résultant de l'emploi de contrats à terme ne peut dépasser **100%** de l'actif net du fonds.

## **4. Titres intégrant des dérivés :**

Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. Le fonds n'a pas vocation à acquérir ce type d'actifs directement.

## **5. Dépôts : Néant**

## **6. Emprunts d'espèces :**

Le gérant du fonds peut avoir recours à titre exceptionnel, à des opérations d'emprunts d'espèces temporaires, dans la limite de **10%** de l'actif net du fonds notamment en vue de palier aux modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

## **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant**

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est l'engagement.

## **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et les aléas des marchés.

### Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, l'investisseur est averti du risque que la performance du fonds ne soit pas conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

### Risque de marchés actions :

Le fonds est investi à **60%** minimum de son actif net sur les marchés actions cotées sur des marchés réglementés. En période de forte baisse du marché des actions, la valeur liquidative peut être amenée à baisser de manière importante.

Le fonds peut connaître un risque lié à l'exposition directe et indirecte en actions ainsi qu'un risque lié à l'exposition directe et indirecte dans les grandes, moyennes et petites capitalisations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés des petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.

### Risque de taux :

Le fonds peut être exposé au risque de taux par le biais d'investissement en OPC monétaires, OPC Monétaires Court Terme ou OPC obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Les investisseurs en obligations peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt qui entraîneraient une baisse de la valeur du fonds. En règle générale, les cours des obligations baissent lorsque les taux d'intérêt montent.

### Risque de change (maximum **100%** de l'actif net) :

Le fonds peut être investi en OPC dont les titres sous-jacents sont libellés en devises étrangères. Le risque de change correspond au risque de perte en capital lorsqu'un investissement est réalisé dans une monnaie hors euro et que celle-ci se déprécie face à l'euro sur le marché des changes et entraîne une baisse de la valeur liquidative du fonds. Le risque de change peut-être couvert par le biais d'instruments dérivés.

### Risque de contrepartie (maximum **15%** de l'actif net) :

Le fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 8 ans**

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie des Techniques Financières

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### I. Politique de gestion

##### 1. Scénario macroéconomique

###### Ralentissement mondial

La croissance mondiale a démenti les craintes de récession qui avaient agité les marchés fin 2018, mais elle a significativement ralenti en 2019, passant de 3,3% à environ 2,8% en moyenne annuelle.

Les États-Unis n'ont pas échappé à la tendance, mais leur croissance a mieux résisté (2,3%), grâce à la solidité de la demande domestique. En effet, l'emploi est resté dynamique et les salaires ont progressé plus vite que l'inflation, assurant des gains de pouvoir d'achat qui alimentent la consommation privée.

La zone euro, plus dépendante du commerce international et du cycle industriel mondial, a été plus affectée, la croissance baissant à 1,2% en 2019, après 1,8%. L'Allemagne a évité de peu la récession ; sa croissance tombant à 0,6%. La France a mieux résisté (1,3%). Face au ralentissement économique et en l'absence de pressions inflationnistes, les Banques Centrales (Fed et BCE) ont opéré une volte-face complète, baissant leurs taux directeurs et reprenant une augmentation de leurs bilans.

Au Royaume-Uni, le Brexit a pesé sur l'investissement et le commerce extérieur. Mais la consommation, les stocks et les dépenses publiques ont permis à la croissance de se maintenir vers 1,3%. En Chine, le ralentissement s'est accéléré avec la guerre commerciale (6% en 2019, après 6,6%). La croissance décélère aussi dans les autres pays émergents : Inde (5,7%), Russie (1,3%) et Brésil (1,1%).

Dans ce contexte, la Fed a baissé ses taux, en trois étapes, de 75 pb à 1,75% et la BCE de 10 pb à -0,5% en septembre. Les taux monétaires ont suivi, s'établissant en zone euro à -0,53% fin 2019 pour l'ESTR, nouvelle référence du jour le jour, et à 1,90% pour le Libor américain.

Les taux longs ont suivi le mouvement. En zone euro, ils ont connu des minima historiques, atteignant -0,44% en août pour le 10 ans français. Ils se sont redressés durant l'automne, avec l'amélioration des perspectives économiques, les marchés n'anticipant plus d'assouplissement monétaire supplémentaire. Sur l'ensemble de l'année, les taux 10 ans sont en baisse de 77pb à 1,92% fin 2019 aux Etats-Unis, 43pb à -0,19% en Allemagne et 59pb à 0,12% en France.

En Italie, les marchés ont été rassurés par le changement de gouvernement, permettant une baisse des écarts de rendement : les taux perdent 133pb à 1,41%. Les marchés actions se sont nettement redressés en 2019, compensant et au-delà, la chute de fin 2018, les craintes de récession disparaissant et les incertitudes géopolitiques s'amenuisant en fin d'année.

La performance des pays émergents (dividendes réinvestis, en euros) atteint 20,6%, 26,1% pour les actions européennes, 30,5% en France et 34,1% aux Etats-Unis.

##### 2. Politique de gestion

L'allocation d'actifs de début d'année avec une préférence pour les actions a été maintenue tout au long de l'année avec un poids moyen autour de 72%. Elle a néanmoins été réduite au courant du deuxième trimestre.

Sur la partie obligataire, la sur-sensibilité a été réduite au cours du premier semestre avec le renforcement des fonds monétaires et la réduction des fonds aggregate compte tenu de la forte baisse des taux. Très bonne performance de la sélection obligataire avec un positionnement sur la partie longue de la courbe (sensibilité moyenne de 5,5 des fonds obligataires) et une nette préférence pour les émetteurs privés des gérants en portefeuille. Le fonds Allianz Euro Crédit SRI (+10,38%) et Axa Euro Oblig (+6,51%) ont été des contributeurs positifs.

2019 aura été une année remarquable sur les marchés financiers. Les indices boursiers américains clôturent sur des plus hauts historiques. Les indices boursiers européens ne sont pas en reste, tout comme ceux des marchés émergents. En termes de segment, ce sont à nouveau les plus grandes capitalisations qui ont tiré le marché à la hausse, les styles momentum/qualité ont fait la course en tête tout au long de l'année. La hausse des marchés d'action s'est faite sans flux positifs, les dividendes et rachats d'actions compensant les retraits des investisseurs.

Le fonds a profité de la bonne performance de la sélection Large Caps Zone Euro avec le positionnement plus qualité de Allianz Valeurs Durables (+26,92%). Les grandes capitalisations européennes et les valeurs à forte visibilités ont continué à être privilégiées par le marché malgré les valorisations. A l'inverse les gérants value, malgré un sursaut à la fin de l'été et en fin d'année, finissent en retrait du MSCI EMU (HSBC sri Euroland + 25,13%, RB Euro Actions +20,39%). La position Sycomore Responsable (+20,13%) a été réduite après une sous-performance liée à une mauvaise sélection de titres. Deux nouvelles positions ont été introduites dans le portefeuille avec Echiquier Major et Edr Sust Growth, deux fonds privilégiant les valeurs de qualités.

### 3. Perspectives

#### **Perspectives 2020 : redressement progressif de la croissance mondiale, avec le soutien des politiques monétaires et budgétaires**

La croissance mondiale semble avoir atteint un point bas au 2<sup>ème</sup> semestre 2019 et devrait progressivement se redresser tout au long de 2020. Du fait des effets de base, la moyenne annuelle resterait cependant stable un peu en dessous de 3% en 2020, avant de se redresser en 2021. La production industrielle et le commerce international pèseront encore, malgré des avancées sur le Brexit et la guerre commerciale. Mais les politiques monétaires très accommodantes et des politiques budgétaires plus expansionnistes devraient soutenir la demande. Les prix pétroliers se stabiliseraient en 2020 vers 65 \$ le baril de Brent, permettant à l'inflation totale de converger vers l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation). Celle-ci progresserait timidement en zone euro pour se rapprocher de 1,5%. Elle se stabiliserait un peu au-dessus de 2% aux États-Unis. L'absence de pressions inflationnistes permettrait aux Banques Centrales de rester durablement accommodantes et de maintenir leurs taux directeurs, à 1,75% pour la Fed et -0,50% pour la BCE. En conséquence, les taux à long terme resteraient stables sur de bas niveaux, particulièrement en zone euro. Après les très fortes performances de 2019, les actions progresseraient plus modestement en 2020, au même rythme que les résultats d'entreprises, soit environ 5%.

#### **Avertissement :**

**Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.**

**En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.**

## ALM SELECTION ISR

### 4. Performances

Tableau des performances

Part C	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net	42 388 342.73 €	71 172 142.25 €	78 087 269.25 €	68 238 355.81 €	80 866 288.10 €
Nombre de parts	32 356.00	52 529.00	52 316.00	52 394.00	52 487.00
VL	1 310.06 €	1 354.91 €	1 492.60 €	1 302.40 €	1 540.69 €
Performance cumulée du FCP	11.10%	3.42%	10.16%	-12.74%	18.30 %
Performance de l'indice de référence (*)	10.61%	3.93%	8.87%	-8.91%	17.70%

(\*) depuis le 14/10/2016 : 70% Euro Stoxx(DR)+30%Barclays Euro Aggregate

(\*\*) depuis le 23/08/2017 : 70% MSCI EMU+30% Bloomberg Barclays 1/5 Y

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Part RA	31/12/2019
Actif net	241 795.03 €
Nombre de parts	2 371.00
VL	101.98 €
Performance cumulée du FCP	17.38%
Performance de l'indice de référence (*)	17.70%

(\*) 70% MSCI EMU+30% Bloomberg Barclays 1/5 Y, 1<sup>ère</sup> vl le 25/04/2018 Part RA

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

## ALM SELECTION ISR

Part RB	31/12/2019
Actif net	4 918.65 €
Nombre de parts	48.00
VL	102.47 €
Performance cumulée du FCP	17.78%
Performance de l'indice de référence (*)	17.70%

(\*) 70% MSCI EMU+30% Bloomberg Barclays 1/5 Y, 1<sup>ère</sup> vl le 25/04/2018 Part RB

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

### 5. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Les principaux mouvements :

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR0011188275	Echiquier Major part I	EUR	A	5 094 375.00 €
FR0010769729	Edr Fund Euro Sustainable Growth	EUR	A	5 014 445.00 €
FR0010458760	CAAM ACTIONS EURO ISR 3D PART I2	EUR	A	2 287 363.16 €

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
FR0010458760	CAAM ACTIONS EURO ISR 3D PART I2	EUR	V	3 808 305.45 €
FR0010339481	ALLIANZ VALEURS DURABLES I (C)	EUR	V	1 514 520.00 €
FR0010250316	HSBC SRI EUROLAND EQUITY HRIF OEIC IC	EUR	V	1 431 270.00 €
FR0010971705	Sycomore Sélection responsable Part I	EUR	V	1 319 220.00 €
FR0010971705	Sycomore Sélection responsable Part I	EUR	V	1 249 640.00 €
FR0010339481	ALLIANZ VALEURS DURABLES I (C)	EUR	V	1 118 115.00 €
LU1331159357	AGIF EUR CR SRI PTC C.	EUR	V	1 089 080.00 €
LU1331159357	AGIF EUR CR SRI PTC C.	EUR	V	804 667.50 €
LU1301026206	Sycomore Fund Happy @ Work I	EUR	V	608 405.00 €
LU0914734537	MIROVA EURO SUST AGGREGATE I/	EUR	V	605 426.50 €

### 6. Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Néant.

## 7. Changements affectant le fonds

- 07/02/2019
- Mise à jour des performances et frais courants
  - Clarification des informations au niveau de la partie sur les performances passées des DICI pour les fonds multi-parts
  - Intégration du tableau précisant les modalités de passage et de traitement des ordres (souscriptions/rachats)
  - Ajout du paragraphe sur la politique de rémunération
  - A l'article 3 du règlement : intégration du paragraphe sur les « gates » et modification du paragraphe relatif aux rachats conformément au règlement type
  - Suppression de la mention non obligatoire « Groupe AG2R LA MONDIALE » dans l'en-tête des DICI
  - Harmonisation des rubriques commercialisateur et dépositaire

## II. La Déontologie

### 1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

### 2. Politique de meilleure exécution

La politique de meilleure exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr).

### 3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr).

### 4. Exercice des droits de vote

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr).

### 5. Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte – Article 173

La société de gestion du fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, rend compte de la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de la gouvernance dans sa politique d'investissement dans son Rapport d'investissement responsable, diffusé sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.ag2rlamondiale-ga.fr>.

### 6. Information sur la politique de rémunération du personnel d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applicable sur l'exercice comptable 2018

#### **Périmètre des collaborateurs concernés**

La politique de rémunération s'applique au personnel suivant :

- les dirigeants responsables de la société et les dirigeants en charge de l'activité de gestion de portefeuille, soit, chez AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs : le président, le directeur général et le directeur général adjoint,

- tous les gérants,
- tous les analystes,
- le RCCI et le responsable de la Fonction Risques.

14 salariés du Groupe AG2R La Mondiale sont concernés pour l'exercice 2018.

### Méthode de calcul de la part variable de la rémunération du personnel

En raison des montants limités de la part variable maximale et de la nature de son activité, AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applique le principe de proportionnalité qui l'exonère de l'organisation d'un comité de rémunération.

La partie fixe est strictement séparée de la partie variable, cette dernière ne représentant pas plus de 45,5% de la part fixe pour les membres du directoire, 2% pour les gérants et 5% pour les autres. AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs ne verse pas de bonus garantis, et la rémunération de la part variable est faite exclusivement en espèces.

### La part variable est versée en mars et évaluée par les responsables hiérarchiques une fois par an en fonction :

- de critères de performance sur des horizons de 1 à 5 ans, mais uniquement pour les gérants et pour 85% de leur part variable. Ainsi, si le portefeuille se situe dans le 1er quartile du classement Morningstar de la même classe d'actifs que le portefeuille évalué pour une des périodes considérées, le gérant obtient la rémunération variable maximale. Elle est ensuite dégressive jusqu'au 3ème quartile. Le choix de la classe d'actifs utilisée est de la responsabilité du président du Directoire ;
- de critères qualitatifs tels que le respect des règles et procédures internes et des objectifs de la direction et le respect des contraintes de gestion.

La politique de rémunération d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs n'a pas connu de modification importante depuis 2015.

### Montants versés en 2019 au titre de l'exercice 2018 pour l'ensemble de la population concernée

	Exercice 2018 (En k€)
Total salaires fixes	997
Total salaires variables	251
Dont rémunérations variables différées	0

### 7. Information sur les effets de levier

Le FCP n'est pas concerné.

### 8. Règlementation SFTR

Néant.

### 9. Traitement des titres non liquides

Le FIA n'est pas concerné par des « titres non liquides faisant l'objet de dispositions spéciales ».

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable : [PARIS\\_BP2S\\_AFS\\_PCFA\\_REPORTING\\_LEGAL@bnpparibas.com](mailto:PARIS_BP2S_AFS_PCFA_REPORTING_LEGAL@bnpparibas.com)

## Bilan actif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>81,081,121.50</b>	<b>68,227,689.30</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>81,081,121.50</b>	<b>68,227,689.30</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	81,081,121.50	68,227,689.30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>46,140.96</b>	<b>55,662.08</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	46,140.96	55,662.08
<b>Comptes financiers</b>	<b>3,584.04</b>	<b>51,135.74</b>
Liquidités	3,584.04	51,135.74
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>81,130,846.50</b>	<b>68,334,487.12</b>

## Bilan passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	<b>78,614,562.68</b>	<b>68,296,055.91</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	<b>2,600,669.71</b>	<b>91,414.40</b>
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	<b>-102,230.61</b>	<b>-67,699.22</b>
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	<b>81,113,001.78</b>	<b>68,319,771.09</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>17,844.72</b>	<b>14,716.03</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	17,844.72	14,716.03
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>81,130,846.50</b>	<b>68,334,487.12</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	8,245.60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	-	<b>8,245.60</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-146.05	-58.62
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-146.05</b>	<b>-58.62</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>-146.05</b>	<b>8,186.98</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-101,448.17</b>	<b>-75,493.12</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-101,594.22</b>	<b>-67,306.14</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-636.39</b>	<b>-393.08</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-102,230.61</b>	<b>-67,699.22</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.80% TTC maximum pour la part C

## ALM SELECTION ISR

- 1 % TTC maximum pour la part RA
- 1.50 % TTC maximum pour la part RB

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### **Commission de surperformance**

Néant

### **Rétrocession de frais de gestion**

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

### **Méthode de comptabilisation des intérêts**

Intérêts encaissés

### **Affectation des résultats réalisés**

Part C : Capitalisation  
Part RA : Capitalisation  
Part RB : Capitalisation

### **Affectation des plus-values nettes réalisées**

Part C : Capitalisation  
Part RA : Capitalisation  
Part RB : Capitalisation

### **Changements affectant le fonds**

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>68,319,771.09</b>	<b>78,087,269.45</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	627,511.35	395,152.71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-335,332.69	-197,951.37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2,605,705.66	128,780.00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9,072.24	-37,134.28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-432.00
Différences de change	-	-
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers</b>	<b>10,006,012.83</b>	<b>-9,988,607.28</b>
Différence d'estimation exercice N	13,090,812.75	3,084,799.92
Différence d'estimation exercice N-1	-3,084,799.92	-13,073,407.20
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
<b>Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Distribution de l'exercice antérieur sur résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation</b>	<b>-101,594.22</b>	<b>-67,306.14</b>
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>81,113,001.78</b>	<b>68,319,771.09</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2019
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

## Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2019	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe C (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		324
Nombre de titres rachetés		231
<b>Catégorie de classe RA (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		1,617
Nombre de titres rachetés		182
<b>Catégorie de classe RB (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		151
Nombre de titres rachetés		104
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées		-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées		-
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	189,780.08	0.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe RA (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,740.54	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe RB (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	23.28	1.43
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	90,095.73	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2019
<b>Ventilation par nature des créances</b>	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	46,140.96
Coupons à recevoir	-
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>46,140.96</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	17,844.72
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>17,844.72</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2019
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3,584.04
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,584.04	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 décembre 2019, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

## Affectation des résultats

Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2,008.20	-538.45
<b>Total</b>	<b>-2,008.20</b>	<b>-538.45</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2,008.20	-538.45
<b>Total</b>	<b>-2,008.20</b>	<b>-538.45</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# ALM SELECTION ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7,774.29	112.97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>7,774.29</b>	<b>112.97</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7,774.29	112.97
<b>Total</b>	<b>7,774.29</b>	<b>112.97</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe C (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-100,185.65	-67,160.35
<b>Total</b>	<b>-100,185.65</b>	<b>-67,160.35</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-100,185.65	-67,160.35
<b>Total</b>	<b>-100,185.65</b>	<b>-67,160.35</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# ALM SELECTION ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,592,737.50	91,301.31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2,592,737.50</b>	<b>91,301.31</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2,592,737.50	91,301.31
<b>Total</b>	<b>2,592,737.50</b>	<b>91,301.31</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-36.76	-0.42
<b>Total</b>	<b>-36.76</b>	<b>-0.42</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-36.76	-0.42
<b>Total</b>	<b>-36.76</b>	<b>-0.42</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# ALM SELECTION ISR

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	157.92	0.12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>157.92</b>	<b>0.12</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	157.92	0.12
<b>Total</b>	<b>157.92</b>	<b>0.12</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,310.06	1,354.91	1,492.60	1,302.40	1,540.69
<b>Actif net (en k EUR)</b>	42,388.34	71,172.14	78,087.27	68,238.36	80,866.29
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	32,356	52,529	52,316	52,394	52,487

Date de mise en paiement	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	592.16	80.79	35.61	1.74	49.39
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>					
Parts C	-5.17	-3.21	0.49	-1.28	-1.90

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ALM SELECTION ISR

## Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>		
Parts C	86.88	101.98
<b>Actif net (en k EUR)</b>	81.33	241.80
<b>Nombre de titres</b>		
Parts C	936	2,371

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>		
Parts C	0.12	3.27
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>		
Parts C	-0.57	-0.84

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ALM SELECTION ISR

## Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>		
Parts C	87.00	102.47
<b>Actif net (en k EUR)</b>	0.09	4.92
<b>Nombre de titres</b>		
Parts C	1	48

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>		
Parts C	0.12	3.29
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>		
Parts C	-0.42	-0.76

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ALM SELECTION ISR

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Titres d'OPC</b>				<b>81,081,121.50</b>	<b>99.96</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne</b>				<b>81,081,121.50</b>	<b>99.96</b>
ALLIANZ EURO CREDIT SRI-PT	3,720	1,091.84	EUR	4,061,800.93	5.01
ALLIANZ VALEURS DURABLES-I	31,501	271.88	EUR	8,564,491.88	10.56
AMUNDI ACTIONS EURO ISR-I2	1	8,273,481.16	EUR	10,838,260.32	13.36
AXA-LABEL EURO OBLIGA-IC/D	5,810	180.96	EUR	1,051,377.60	1.30
CPR MONETAIRE SR Y	11,491	993.94	EUR	11,421,364.54	14.08
ECHIQUIER MAJOR-I INS ACC	2,500	2,285.19	EUR	5,712,975.00	7.04
EDR SICAV-EU SUST GR-I	20,750	252.92	EUR	5,248,090.00	6.47
HSBC ACTIONS DEVELOP DURA-I	78,831	165.02	EUR	13,008,691.62	16.03
HSBC SUSTAINABLE EURO BOND	13	179,663.66	EUR	2,335,627.58	2.88
MIROVA EURO SUSTAIN AGGR-IAE	115	12,617.75	EUR	1,451,041.25	1.79
RB ZONE EURO ACTIONS I	3,950	1,363.53	EUR	5,385,943.50	6.64
SYCOMORE HAPPY (A) WORK-I	35,000	133.42	EUR	4,669,665.00	5.76
SYCOMORE SELECTION RESPONS-I	18,602	394.14	EUR	7,331,792.28	9.04
<b>Créances</b>				<b>46,140.96</b>	<b>0.06</b>
<b>Dettes</b>				<b>-17,844.72</b>	<b>-0.02</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>3,584.04</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>				<b>81,113,001.78</b>	<b>100.00</b>

---

## ALM SELECTION ISR

Fonds Commun de Placement  
Siège social : 151-155 Rue de Bercy, Paris 75012  
RCS 449 471 325

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

---



Société inscrite à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux comptes de Paris

*Ce rapport comporte 45 pages*

Aux porteurs de parts du FCP ALM SELECTION ISR,

## **I – Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de l’organisme de placement collectif ALM SELECTION ISR, constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP), relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **II – Fondement de l’opinion**

---

### **a) Référentiel d’audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **b) Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2018 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III – Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **IV – Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### **V – Responsabilités de la société de gestion relative aux comptes annuels**

---

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

#### **VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 25 février 2020

C.T.F

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. LEGUÉ', with a stylized flourish at the end.

Christophe LEGUÉ

## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.